

INFORMATIONS

comité régional midi-pyrénées



BOURSE DU TRAVAIL : 19, place St-Sernin 31070 TOULOUSE CEDEX

N° 64 - JANVIER 1989.

- **BUDGET REGIONAL,**
- **CONTRAT ETAT-REGION :**



UN TOURNANT POUR MIDI-PYRENEES

**Lutter
en
France,
c'est agir
sur l'Europe**



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
CHICAGO, ILLINOIS 60637

1971 APRIL 15

JANUARY 1971 -
JANUARY 1971 -



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
CHICAGO, ILLINOIS 60637



A) Un tournant dans la vie Régionale

Deux événements marquent cette fin d'année 1988:

- Il s'agit du projet de budget de la Région pour 1989 et des options pour les années à venir.

- La signature des 2èmes contrats Etat-Région pour la période 1989-1993.

Tous les deux ne sont pas indépendants l'un de l'autre, mais avec les orientations prises, qui accélèrent fortement les choix antérieurs, ils revêtent un caractère dangereux pour MIDI-PYRENEES, son avenir et celui de sa population.

Le Président du CONSEIL REGIONAL, Marc CENSI, le précisait le 22 décembre:

"J'ai le sentiment... de vivre un moment exceptionnel de notre collectivité... Notre contrat prépare la Région MIDI-PYRENEES, à l'échéance de 1993..."

L'orientation générale du projet de budget, des contrats Etat-Région, s'inscrivent bien dans le prolongement de la politique du pouvoir, avec des objectifs d'intégration européenne, sans prendre en compte les besoins réels exprimés par les travailleurs, les habitants de MIDI-PYRENEES, au contraire.

Ils vont concourir à accentuer toutes les tendances négatives que connaît la Région, dans sa vie économique et sociale.

Ils ignorent les atouts réels, les potentialités économiques et industrielles, tels l'Aéronautique et son nécessaire développement.

Il veut frapper durement par l'impôt à un niveau jamais atteint les salariés, la population en lien avec les transferts de charges et les désengagements de l'Etat vis-à-vis de la Région.

Enfin, les orientations budgétaires et les contrats Etat-Région, sont porteurs de germes néfastes qui visent à remodeler la structure et le rôle des départements et des communes.

Examinées au Conseil Economique et Social Régional, seule la C.G.T., a repoussé les orientations contenues dans les contrats de Plan.

Aucun discours, aucune intervention n'est prononcée au C.E.S.R., au CONSEIL REGIONAL, tant de la droite, du Parti Socialiste, des syndicats réformistes, sans que soit mis en évidence la nécessaire entrée de la France dans l'EUROPE de 93.

Ce qui se profile à l'horizon, c'est la volonté de fondre notre identité régionale dans une Europe, où le seul critère, c'est le profit roi et l'enrichissement d'une minorité.

Quelles que soient les décisions prises, là non plus rien n'est inéluctable.

Seules les luttes, le rapport des forces, permettront de modifier ces choix initiaux dans les prochains mois, d'autant que le contrat Etat-Région, court sur une période de 5 ans.

Beaucoup de choses ont été dites sur les "milliards pour MIDI-PYRENEES". Il convient auprès des travailleurs de rétablir la vérité. Où prend-on l'argent et pour quoi faire?

Les quelques éléments ci-après sont destinés, en regard de l'enjeu, à donner des arguments à nos militants, à leur organisation pour en intégrant ces questions, nourrir et contribuer à développer les luttes en cours sur les salaires, le pouvoir d'achat, l'emploi stable et qualifié.

B) Une décentralisation sans moyens Des transferts de plus en plus lourds.

Ce n'est pas nouveau, et la C.G.T. y est revenue dès 1983, la loi de décentralisation, n'a pas été accompagnée des moyens correspondants pour les responsabilités transferts aux régions, aux départements, aux communes. C'est en fait une déconcentration.

Or, ces phénomènes ont pris et prennent une nouvelle ampleur, et s'institutionnalisent.

On va le voir ci-après, mais les transferts de l'Etat, notamment vers les régions, deviennent considérables.

Deux exemples:

- Les lycées: transférés aux régions sans moyen correspondants.
- Les routes nationales: du domaine exclusif de l'Etat, mais celui-ci incite les régions à s'endetter, à recourir à l'emprunt, donc, à la fiscalité, pour les financer avec lui.

Deux raisons essentielles à ces phénomènes:

- L'Etat ne peut pas à la fois, prévoir 500 milliards pour le budget militaire de ces prochaines années, et financer correctement l'école. Ce sont-là des choix qui sont faits.

- L'EUROPE de 93, implique une harmonisation fiscale des Etats. La fiscalité des entreprises, va encore diminuer dans ce cadre de plusieurs points en France, de nouveaux abattements vont intervenir concernant l'avoir fiscal. Les taux de TVA vont s'harmoniser, donc tendre à baisser de quelques points.

Celà va entraîner un manque à gagner pour l'Etat.

Mais au lieu de rechercher des compensations provenant des revenus du Capital, le choix est fait de transférer des financements supplémentaires, notamment les régions, où y compris des familles qui ne paient pas d'impôt sur le revenu, sont frappées par la fiscalité régionale, (cartes grises, permis de conduire, part de la taxe d'habitation, foncier...), accentuant d'autant les multiples agressions sur le pouvoir d'achat.

C) Budget Régional 1989 : Faire payer les populations.

LE SCANDALE DES LYCEES.

- Avec la loi de décentralisation, l'Etat a donné aux régions entre autres, la prise en charge des Lycées, sans les moyens financiers d'accompagnement correspondants.

- Les différentes politiques passées, ont accumulé les problèmes d'entretien, de mise aux normes de sécurité de la population des 61 établissements de MIDI-PYRENEES.

- Certes, ce parc immobilier, ne peut attendre sans risques graves, d'être rénové.

- Elle vient de décider de faire financer par la Région, 1 milliard en 5 ans, pour la remise en état.

DES CONSEQUENCES GRAVES DES LE BUDGET 89.

1 milliard en 5 ans pour les Lycées, c'est, dès 1989 pour la part de la Région :

+ 27 % sur les cartes grises, permis de conduire, droits de mutation,

+ 52, 03 % sur la part de la Région, concernant la taxe d'habitation.

+ 102,26 % sur la part de la Région concernant la taxe d'habitation en 1993.

L'AUSTERITE ACCRUE POUR LES FAMILLES.

- Evolution de la fiscalité régionale de 1988 à 1993

sur la fiscalité indirecte : (cartes grises...)

sur la fiscalité directe : (taxe d'habitation, foncier bâti...)

L'impôt régional moyen par habitant en MIDI- PYRENEES, va passer de 283 F en 1988, à 485 F en 1993.

C'est près de 80% d'augmentation de la fiscalité directe locale en 5 ans avec ces choix-là.

AU TOTAL UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES ENTRE 1988 ET 1993, DEBOURSE EN MOYENNE SUR LES 5 ANS, 2 985 FRF DE PLUS POUR L'IMPOT REGIONAL.

- on voit-là les incidences graves qui vont peser sur le pouvoir d'achat.

- ces chiffres sont certainement en-dessous de la réalité, car les coûts pour les lycées seront à actualiser au fur et à mesure des travaux et des besoins nouveaux, ne manqueront pas d'apparaître.

- de plus, les volontés affirmées d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau du BAC, va créer des besoins supplémentaires, qui risquent de ne pas être satisfaits.

- il faudrait pour cela, entre 12 et 18 lycées nouveaux en MIDI-PYRENEES, suivant leur capacité d'accueil.

LA REVENDICATION DE LA C.G.T. DE PRENDRE
50 MILLIARDS SUR LE SURARMEMENT POUR L'ECOLE,
EST VRAIMENT D'ACTUALITE.

D) Contrat Etat-Région :

Des choix lourds de conséquences.

Le Contrat Etat-Région 1989/1993, fait suite au premier Contrat Etat-Région 1984/1988.

Il s'agissait au départ "d'unir" les efforts de l'Etat et de la Région, visant au développement de la Région, sur une période de 5 ans.

En fait, aucun bilan - et pour cause -, n'a été tiré du contrat précédent, sur ce qu'il a apporté comme plus à la Région, au point de vue des emplois, de la production de l'agriculture.

Le précédent contrat, représentait 2 472 millions, 1 581 millions pour l'Etat, 891 pour la Région.

Celui-ci passe à 5 238 millions, 3 358 millions pour l'Etat, 1 660 pour la Région sur la période 89/93.

PREMIERE PRIORITE: LES ROUTES - DESENGAGEMENT MASSIF DE L'ETAT.

Les routes nationales: compétence exclusive de l'Etat, qui a en charge l'aménagement du Territoire, il se livre-là, à une double manoeuvre, acceptée par la Région et par les Conseils Généraux:

° Transférer aux collectivités locales en particulier la Région, le développement routier qui appartient à l'Etat.

° Répondre par les choix qui sont faits aux besoins d'échange et de transport pour le Capital, dans le cadre de l'EUROPE de 93 et de l'intégration Européenne (Axe Nord-Sud, MIDI-PYRENEES, Région de transit...).

Personne ne conteste les besoins d'améliorer les communications en MIDI-PYRENEES, mais pour quoi faire? et là aussi, qui paie?

1 500 millions vont y être consacrés sur 5 ans, soit en gros, près de 30 % du total des Contrats Etat-Région.

750 millions l'Etat,

750 millions la Région.

En fait, par les transferts de charge, la Région subventionne bel et bien l'Etat de 750 millions de francs.

Pour y répondre, la Région va être obligée de recourir à des emprunts massifs.

CHAQUE HABITANT DE MIDI-PYRENEES PAIERA DONC EN PLUS 250 F D'IMPOTS REGIONAUX POUR CIRCULER SUR DES ROUTES QUI RELEVANT DE L'ETAT.

Au-delà de la gravité des transferts, l'injustice s'aggrave: riches et moins riches paieront la même somme.

EN PLUS, 3 TRONCONS SUR LA RN20, LA RN117, la RN88, VONT ETRE PRIVATISES ET A PEAGE, LES POPULATIONS PAIERONT ENCORE DE NOUVEAU.

L'INDUSTRIE:

2 % du budget des contrats y sont consacrés.

Elle fait partie de la portion congrue.

De plus, plus de 50% de ces sommes représentent des aides au Conseil, au Commerce Extérieur, aux transferts de technologie.

Le refus est clair d'intervenir avec les moyens nécessaires sur cet aspect déterminant pour l'avenir de la Région.

Alors que la C.G.T. proposait que la question de l'aéronautique et de l'A320, figure dans les contrats de Plan, cette proposition a été refusée au C.E.S.R.

Les zones de conversion (DECAZEVILLE.ALB.I.CARMAUX, on parle même de TARBES), sont ciblées pour les chasseurs de primes, par la mise en place d'ateliers relais, de pépinières d'entreprises...

En fait, il s'agit-là d'accompagner les effets de la crise, de répondre à la stratégie des grands groupes.

L'AGRICULTURE:

Un document préparatoire aux contrats émanant du Conseil Régional, affirme que les 90 000 exploitations agricoles de MIDI-PYRENEES en 1985, ne seront plus que 75 000 en 1990, voire 50 000 à l'horizon 2 000. Quotas et politique européenne obligent.

Le désengagement de l'Etat est massif, qui de 1,5 Md prévu, passe à 1 Md de Frs.

De plus, presque toutes les actions envisagées, ont pour finalité, non pas de développer, mais "d'adoucir" les conséquences des politiques communes fixées certes à BRUXELLES, mais avec l'aval du Gouvernement français.

Là aussi, la Région s'inscrit dans la stratégie Européenne.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:

Les Universités, les IUT, relèvent de la compétence de l'Etat.

Or, en contractualisant à part égale 120 MF sur l'enseignement supérieur, la Région accepte une fois encore, d'ouvrir la brèche des transferts de charges.

Mais plus grave, c'est l'amorce d'universités régionales, riches ou pauvres, suivant les moyens consentis, et une formation supérieure à plusieurs vitesses, qui risque de se mettre en place avec, suivant les régions, des universités de "haut et de bas de gamme". Région et /ou citoyens pauvres ou riches avec formations correspondantes.

Il y aurait beaucoup à dire sur les autres aspects des contrats comme la formation, la recherche, le tourisme.

Nous évoquons-là quelques uns des aspects qui se modifient profondément.

Seule la C.G.T. au C.E.S.R. a voté contre le contenu de ces contrats. Tous les autres ont voté pour, certains s'en félicitant comme la C.F.D.T.

La C.G.T., depuis des années a fait d'autres propositions que ce soit sur les routes, le rail, l'industrie régionale visant à une autre politique d'aménagement du Territoire, répondant aux besoins.

Il est possible de faire d'autres choix. La lutte peut les imposer.

C'est le combat à mener chaque jour et avec la C.G.T. sur le lieu de travail, dans chaque localité et département.

Un SMIC à 6 000 F
revaloriser les salaires
c'est bon pour
le marché
intérieur



E) Des dangers pour les communes et les départements.

En changeant d'échelle au niveau des transferts et des masses financières en jeu, une autre stratégie précisant des contours nouveaux pour les régions et les autres collectivités locales, notamment les communes, voit le jour.

Jusqu'ici pour la Région, il était question de coordonner, d'impulser, d'aider dans le sens des intérêts des entreprises, plutôt que de faire. D'où un budget régional modeste de l'ordre de 1 milliard de francs par an.

Désormais, c'est la tendance inverse qui se concrétise: emprunt énorme, fiscalité beaucoup plus lourde. Il s'agit-là d'un changement radical.

Ayant admis un transfert comme inéluctable et pour le long terme, la Région présente cela comme une victoire: *"Ce qui pourrait apparaître comme un risque de transfert de charge de l'Etat vers la Région, apparaît comme une chance régionale"*. (Marc CENSI - 22/12/88).

Ce, dans le sens où la Région devient l'interlocuteur privilégié vis-à-vis de l'Etat.

De plus, l'autorité se mesurant aux moyens, ces nouvelles pratiques se veulent valorisantes pour la Région vis-à-vis des autres collectivités et de la population, ou plus exactement concourent à vassaliser les collectivités locales, par rapport à l'échelon régional.

On voit en effet, poindre l'idée d'un fond de péréquation régional géré par la Région à destination des communes. C'est en fait, au travers des crédits, une mise sous tutelle de ces dernières.

Il en va de même pour les départements. En matière d'agriculture par exemple, le Président du CONSEIL REGIONAL est clair: *"Chaque département aura ensuite à exercer un choix limitatif parmi les différents thèmes offerts à contractualisation par la Région"*.

Dans le même ordre d'idée, progressent aussi les orientations de regrouper les communes (face à leur étranglement financier), en district autour des villes moyennes.

Il s'agit bien d'un remodelage en profondeur des structures de la nation elle-même qui s'opère avec des conséquences lourdes sur la vie locale, sur la vie démocratique.

Le Ministre du Budget a annoncé il y a peu, pour le lendemain des Elections Municipales, une réforme du financement des collectivités locales.

C'est une nouvelle définition de leur rôle et de leur fonction qui est en jeu.

Il s'agit bien de "restructurer des institutions archaïques" pour s'adapter au défi de l'EUROPE de 93.

Il y a autant de communes en France que dans tous les autres pays Capitalistes Européens.

En vérité, l'existence de 36 000 communes est devenue insupportable à la bourgeoisie, en raison de leur poids dans la société française.

Les modèles qui nous sont proposés sont l'exemple des Landers (régions) en ALLEMAGNE, ou la CATALOGNE avec son pouvoir et ses moyens économiques.

La finalité est claire, c'est mieux adapter les régions et les structures administratives aux exigences de la stratégie actuelle du Capital.

Un journal de masse du COMITE REGIONAL C.G.T. sera disponible dans nos U.L. et U.D. fin JANVIER, pour alerter les travailleurs de vos entreprises, pour préparer la protestation nécessaire lors du vote du Budget Régional qui doit intervenir le 2 FEVRIER.

C'est votre

43^e CONGRES

CCGT

DU 21 AU 26 MAI 1989

CONF-203